

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Élaborer une stratégie canadienne de l'électricité pour diriger et faire évoluer les travaux du Canada visant à mettre en place un réseau électrique propre, fiable et abordable pour soutenir l'objectif de carboneutralité.

Recommandation 2 : Élargir le programme de crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres pour garantir le soutien nécessaire à l'électricité non émettrice.

Recommandation 3 : Exempter les services publics réglementés des changements prévus au régime de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF).

Recommandation 4 : Créer un fonds dédié au renforcement des capacités des autochtones en matière de développement et d'exploitation des énergies propres.

Recommandation 5 : Travailler avec les provinces et les territoires pour aligner la législation, les politiques et les réglementations des services publics sur les objectifs de réduction des émissions, notamment grâce au travail des Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources et le Conseil pancanadien du réseau électrique.



Électricité Canada

Soumission prébudgétaire

À propos d'Électricité Canada

Électricité Canada est le porte-parole national de l'industrie canadienne de l'électricité, qui évolue et innove. Nos membres produisent, transportent et distribuent de l'énergie électrique à des clients industriels, commerciaux, résidentiels et institutionnels partout au Canada. Ils comprennent des services publics d'électricité intégrés, des producteurs d'électricité indépendants, des entreprises de transport et de distribution, des négociants en énergie et des exploitants de réseaux, qui fournissent de l'électricité à tous les Canadiens, dans chaque province et territoire.

Le secteur canadien de l'électricité est l'un des plus propres au monde, puisque plus de 80 % de l'électricité produite au Canada n'émet pas de gaz à effet de serre. Depuis 2005, le secteur de l'électricité a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de près de 50 %, plus que pratiquement n'importe quel autre secteur.

Abordable, fiable et propre : Alimenter notre avenir carboneutre

Le Canada a pris des engagements ambitieux pour parvenir à des émissions en carboneutralité. Il s'agit notamment de construire un réseau électrique carboneutre, de passer à des véhicules zéro émission d'ici 2035, des bâtiments verts et de décarboniser les processus industriels.

L'électricité sera le vecteur de cette transition. Une électricité abordable, fiable et propre peut se substituer à des formes d'énergie émettrices et peut être utilisée pour réduire les émissions dans d'autres secteurs, notamment les transports, le chauffage et les processus industriels. Cependant, le Canada aura besoin de plus d'électricité propre, et rapidement.

La mise en place d'un réseau carboneutre d'ici 2035 est le défi le plus pressant pour le secteur de l'électricité et le temps est un facteur déterminant. Il faut des années pour mener à bien des projets dans le secteur de l'électricité. En 2021, lorsque l'engagement a été intégré au discours du Trône, il restait 14 ans pour décarboniser le réseau. D'ici le budget 2023, il restera un peu plus de 12 ans. Au 10 février, date à laquelle ce document a été soumis, il ne restait plus que 4 708 jours avant 2035.

Le monde n'est pas resté immobile pendant cette période. Les défis causés par la chaîne d'approvisionnement, la hausse des prix des matériaux et les pénuries de main-d'œuvre affectent le secteur de l'électricité comme tous les autres. L'adoption de la *loi américaine sur la réduction de l'inflation*, qui engage plus de 300 millions \$ pour soutenir des projets d'énergie propre, pose des problèmes de compétitivité au Canada. La hausse spectaculaire des prix de l'énergie en Europe, due en partie à la guerre en Ukraine, a remis l'accent sur la sécurité énergétique. L'inflation record a pesé sur les budgets déjà serrés des ménages et sur les résultats des entreprises, soulignant la nécessité de maintenir les coûts de l'électricité à un niveau abordable.



Dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement fédéral a montré qu'il comprenait les défis à venir et s'est engagé à investir dans des technologies non émettrices, tout en soutenant la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de ces projets. Il s'agit là d'une première étape bienvenue, sur laquelle il convient de s'appuyer.

Alors que le gouvernement prépare le budget de 2023, il doit prioriser les actions visant à faciliter et à accélérer la décarbonisation tout en élargissant le réseau en vue d'atteindre la carboneutralité. Ces actions doivent être évaluées à la lumière de leur capacité à permettre un avenir sans émissions de gaz à effet de serre. Dans ce document, nous soulignons les recommandations qui soutiennent l'expansion d'une électricité propre, fiable et abordable.

Recommandation 1 : Élaborer une stratégie canadienne de l'électricité pour diriger et faire évoluer les travaux du Canada visant à mettre en place un réseau électrique propre, fiable et abordable pour soutenir l'objectif de carboneutralité.

La décarbonisation de l'économie canadienne et du secteur de l'électricité est une tâche colossale. L'industrie et le gouvernement sont conscients de la demande à venir, et des mesures doivent être prises pour s'assurer que toutes les provinces et tous les territoires sont organisés et dotés des outils nécessaires pour répondre à cette demande. Tout comme la stratégie des minéraux critiques récemment publiée, une stratégie canadienne de l'électricité décrirait les travaux en cours du gouvernement fédéral et identifierait les principaux objectifs réalisables en vue d'atteindre l'objectif de carboneutralité. Cette stratégie devrait comprendre des programmes de financement (nouveaux et existants), une clarté réglementaire et une procédure claire pour accélérer la construction des projets.

Pour tripler notre approvisionnement en électricité, garantir qu'elle n'émettra pas de gaz à effet de serre d'ici 2035 et maintenir l'accessibilité financière pour les Canadiens, le financement et la coordination de tous les niveaux de gouvernement sont essentiels.

Financement

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a introduit des mécanismes et des programmes de financement pour encourager la transition vers l'énergie propre. Ces mesures sont requises pour favoriser l'innovation et surtout, pour que les factures restent abordables pour les Canadiens. La stratégie devrait déterminer les moyens par lesquels le gouvernement fédéral peut fournir un financement pour soutenir l'expansion abordable de l'électricité non émettrice de gaz à effet de serre.

Pour répondre aux besoins de 2035, et même au-delà, jusqu'en 2050, il faudra des centaines de milliards de dollars en investissements pour construire les installations de production, de transport et de distribution nécessaires à l'alimentation de nos domiciles et de nos entreprises. Les programmes qui fournissent des fonds de manière prévisible et rapide sont essentiels pour aider les entreprises d'électricité à faire face à cette croissance.

Au niveau de la distribution, le gouvernement devrait poursuivre sa collaboration avec les compagnies d'électricité pour financer des projets pilotes et des programmes qui réduisent les coûts et les émissions des clients. Il pourrait s'agir d'étendre et de recapitaliser le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ÉRITE) qui soutient les services publics locaux dans leur mobilisation de





ressources énergétiques distribuées propres et détenues par les clients. Ces ressources énergétiques distribuées réduiront les besoins en infrastructures de production, de transmission et de distribution à l'échelle du système, en faveur d'une électrification abordable et centrée sur le client.

Clarté de la réglementation

L'un des plus grands défis auxquels le secteur est confronté est le manque de clarté concernant l'orientation future du gouvernement fédéral en matière de réglementation. Les infrastructures électriques nécessitent des investissements importants et de longs délais de planification, d'approbation et de construction. Les compagnies d'électricité ont besoin de connaître les règles qui s'appliqueront à la durée de vie de leurs actifs construits aujourd'hui (bien souvent au-delà de 25 ans) afin d'éviter les actifs perdus, de maintenir les coûts à un niveau abordable pour les clients et d'assurer la fiabilité.

En plus de la clarté de la réglementation fédérale, il faut s'efforcer d'aligner les priorités fédérales et provinciales, afin de garantir que les objectifs de carboneutralité soient pris en compte par les autorités de régulation infranationales. Un objectif fédéral n'est pas suffisant en soi ; des efforts réels doivent être déployés pour coordonner les objectifs entre les différents niveaux de gouvernement.

Ouvrir la voie

L'obtention des permis et des approbations pour les projets de production d'électricité au Canada peut prendre jusqu'à dix ans voire plus. Ce délai est trop long si nous voulons atteindre nos objectifs de réduction des émissions. Le gouvernement fédéral doit s'efforcer de mettre en place un processus réglementaire rationalisé et ciblé afin que les projets d'infrastructure soient prêts à être construits plus rapidement. Le gouvernement fédéral doit veiller à ce que des organismes comme l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, la Régie de l'énergie du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire disposent de ressources suffisantes pour examiner les projets le plus rapidement possible. Nous sommes heureux de constater que des engagements ont été pris en ce sens dans la déclaration économique de l'automne. Le gouvernement fédéral devra également continuer à explorer les moyens de simplifier ou de rationaliser d'autres processus réglementaires qui ont une incidence sur les grands projets, notamment ceux liés à la pêche et à la gestion de l'environnement. **Si nous n'agissons pas sur tous ces plans, les objectifs de décarbonisation du Canada ne pourront pas être atteints.**

Recommandation 2 : Élargir le programme de crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres pour garantir le soutien nécessaire à l'électricité non émettrice.

Électricité Canada appuie les ITC pour l'énergie propre, qui constituent une étape importante vers l'augmentation des sources d'énergie propre, fiables et abordables au Canada, laquelle est essentielle à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de carboneutralité d'ici 2050. Toutefois, il est primordial d'élargir la portée de ces mesures pour que ces incitatifs aient une incidence significative sur l'atteinte des engagements du Canada en matière de carboneutralité, qu'ils soutiennent la croissance et la compétitivité de l'industrie canadienne de l'énergie propre et qu'ils contribuent à la décarbonisation d'autres secteurs de l'économie.

En raison de l'utilisation d'un régime de crédit d'impôt à l'investissement, seules les entités imposables bénéficient de ce programme, et celles qui sont exonérées d'impôt, comme les sociétés d'État et les groupes autochtones, en sont exclues. Les ITC pour l'énergie propre doivent se concentrer sur le soutien au



développement de sources d'électricité propres et sur la mise à disposition de ces sources à un prix abordable pour les consommateurs. Les sociétés d'État, les fonds de pension et les groupes autochtones sont des intervenants importants dans le secteur de l'électricité au Canada et sont des moteurs essentiels de l'innovation et du développement des technologies propres. L'assujettissement à la TPS du propriétaire ne devrait pas être un facteur déterminant dans le déploiement des mesures incitatives qui favorisent la croissance de l'électricité propre au Canada. Certaines compétences s'appuyant plus que d'autres sur les sociétés d'État pour le développement de l'énergie propre, l'exclusion les empêcherait d'être compétitives et d'atteindre les objectifs de carboneutralité.

Le régime du crédit d'impôt à l'investissement devrait également être élargi :

- **Inclure une admissibilité pour les projets hydroélectriques à grande échelle et les projets nucléaires conventionnels**, qui constituent d'importantes sources canadiennes d'énergie de base propre et fiable et qui seront essentiels à la transition.
- **Inclure une admissibilité pour les infrastructures de transmission et de distribution**, afin de relier les installations de production éloignées au réseau, de permettre l'électrification des installations industrielles et des bâtiments, et de répondre aux exigences de capacité du réseau de distribution pour l'intégration des véhicules électriques.
- **Inclure l'infrastructure des véhicules zéro émission**, qui est indispensable pour répondre à la demande de la transition à grande échelle des véhicules au Canada.
- **Augmenter le taux des ITC pour l'énergie propre afin qu'il corresponde au ITC du CUSC (50 %)**, afin de maximiser les avantages dans les différentes régions et entre les entreprises qui ont besoin de flexibilité dans le choix de la technologie qu'elles sont le plus à même d'adopter.

Électricité Canada a fait parvenir au cabinet du ministre des Finances une lettre (annexe A) contenant des recommandations détaillées sur la manière d'élargir les ITC tout en conservant les objectifs de la politique.

Recommandation 3 : Exempter les services publics réglementés des changements prévus au régime de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF).

Électricité Canada est préoccupé par le projet de loi RDEIF, qui est susceptible d'entraîner une augmentation directe et considérable des coûts encourus par les Canadiens. Les services publics sont réglementés, ont une forte intensité de capital et doivent maintenir des niveaux élevés de créances à long terme pour s'assurer que les coûts pour les consommateurs canadiens sont échelonnés sur la durée de vie d'un projet. Chaque dollar d'intérêt non payé sera répercuté sur les clients ou augmentera le coût du capital. Les deux résultats sont défavorables, augmentant le coût de l'énergie pour les Canadiens ou ayant des répercussions sur la faisabilité des importants projets d'investissement nécessaires pour permettre au Canada d'atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Nous recommandons que la législation reconnaisse et reflète la situation unique des services publics d'énergie réglementés et prévoie une exemption ciblée. Exclure l'industrie des services publics réglementés des règles RDEIF proposées est une solution simple. Rendre l'énergie moins abordable rendra encore plus difficile la mise en place d'un réseau électrique carboneutre d'ici 2035.



Électricité Canada a fait parvenir au cabinet du ministre des Finances une lettre (annexe B) contenant des recommandations détaillées sur une exemption ciblée tout en conservant les objectifs de la politique.

Recommandation 4 : Créer un fonds dédié au renforcement des capacités des autochtones en matière de développement et d'exploitation des énergies propres.

Les communautés autochtones font face à des défis uniques lorsqu'elles s'efforcent de réduire leur dépendance aux combustibles fossiles ou de participer de manière plus générale au secteur de l'énergie propre. Si le financement est précieux pour le développement de la production d'électricité renouvelable, il doit être associé à un soutien supplémentaire pour la réduction des émissions profondes. Un financement consacré au renforcement des capacités autochtones pour le développement et l'exploitation des énergies propres permettra à ces communautés de participer pleinement aux projets d'énergie propre, de la planification à l'exploitation, puis à la maintenance.

Recommandation 5 : Travailler avec les provinces et les territoires pour aligner la législation, les politiques et les réglementations des services publics sur les objectifs de réduction des émissions, notamment grâce au travail des Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources et le Conseil pancanadien du réseau électrique.

La législation sur les services publics, qui définit les investissements qu'un service public peut réaliser, n'a pas été adaptée à un avenir sans émissions de gaz à effet de serre. Les avantages environnementaux, y compris les réductions de gaz à effet de serre, ne sont actuellement pas pris en compte dans le processus décisionnel de nombreux régulateurs de services publics. Chacun interprète et suit la législation sur les services publics de sa province ou de son territoire.

Il s'agit là d'un obstacle fondamental à la réduction des émissions au Canada. Même si le gouvernement fédéral a adopté plusieurs engagements en matière de climat qui ont une incidence sur le secteur, l'électricité est réglementée au niveau provincial. Les priorités fédérales et provinciales doivent être harmonisées pour que le secteur de l'électricité puisse réduire davantage ses émissions et aider le reste du pays à se décarboniser.

Dans le cadre de la Stratégie canadienne de l'électricité, le gouvernement fédéral devrait recourir à ses pouvoirs de convocation et de dépense pour soutenir les voies réglementaires économiques au niveau infranational afin d'appuyer les projets d'électricité carboneutre. Nous recommandons que les Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources et le Conseil pancanadien du réseau électrique soient utilisés comme moteurs de ce travail.

